



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 septembre 2004

**Chemin Communal du IIIème Millénaire - acquisition MORIN -
Secteur 3**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 septembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

M. Rodolphe CHALLET, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2004

DELIBERATION D20040343

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal du IIIème Millénaire - acquisition MORIN -
Secteur 3**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du IIIème Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, Monsieur et Madame MORIN ont donné leur accord pour la vente d'une emprise de terrain sur leur propriété dans le secteur de l'Avenue de Limoges.

Cette emprise est cadastrée section S n° 99 pour une superficie de 1 a 14 ca.

L'accord est intervenu sur la base de 0,46 €/m² conformément à l'avis du Domaine, représentant un montant de 52,44 €, auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de 15 % soit 7,86 €, et représentant un total de 60,30 €.

En outre la Ville de Niort versera l'indemnité d'éviction due à Monsieur CANTET Jean-Louis de 39,50 €, soit un montant global pour cette opération de **99,80 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître TABARD. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces-Verts # 01986 – 8200 3014 – 8231-2111.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)